

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 décembre 2024

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCAATION

05 DECEMBRE 2024

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Michel DEHAENE
Madame Bérangère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Michaël PARENT
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Augustine VILLE
Madame Isabelle LEMAIRE OREC à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à madame Monique DUHAYON
Monsieur Clément DELASSUS à madame Francine MOURIKS

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Eric DEWULF

Secrétaire de séance : Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Délibération n°111/141 – 12/2024

Objet de la délibération : Budget communal – Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants portant adoption et exécution du budget ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Par délibération du 11 avril 2024 le Conseil municipal a approuvé le budget primitif pour l'année 2024 ;

Il a été proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 afin de prendre en compte :

En section de fonctionnement : les évolutions de la masse salariale en recettes et en dépenses

En section d'investissement : les opérations d'ordre liées à l'intégration des frais d'études, annonces et insertion aux chapitres 20, 21 et 23

DATE DE PUBLICATION

13 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

Objet : Budget communal – Décision modificative n°1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2024

Objet de la délibération : Budget communal – Décision modificative n°1

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité avec **20 voix « POUR », 3 « ABSTENTION »** (Olivier SABRE, Laëtitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND) et **4 voix « CONTRE »** (Michaël PARENT, Véronique VANMEENEN, Jimmy MASSON, Isabelle LEMAIRE OREC) :

➤ **d'approuver** la décision modificative n°1 et ce de la manière suivante :

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES	
SECTION INVESTISSEMENT			
21 - 21311 - Bâtiments administratifs	-1 100,00 €	343 000,00 €	
041 - 2031 - Frais études			
041 - 21311 - Bâtiments administratifs	1 800,00 €		
041 - 21316 - Aménagement Cimetières	1 100,00 €		
041 - 2151 - Réseaux de voiries	11 600,00 €		
041 - 2313 - Constructions	4 500,00 €		
041 - 2315 - Installations, matériel et outillage technique	324 000,00 €		
040 - 139151 - Subventions transférables GFP de rattachement	1 100,00 €		
Total section investissement	343 000,00 €		343 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
042 - 777 - Recettes et quote-part des subventions d'investissement		1 100,00 €	
013 - 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel		28 500,00 €	
012 - 6218 - Autres personnel extérieur	18 000,00 €		
012 - 6332 - Cotisations versées aux FNAL	500,00 €		
012 - 6336 - Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique	1 000,00 €		
012 - 64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	-43 000,00 €		
012 - 64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	73 000,00 €		
012 - 64131 - Personnel non titulaire - Rémunération principal	-51 000,00 €		
012 - 64132 - Personnel non titulaire - Supplément familial de traitement	500,00 €		
012 - 64138 - Personnel non titulaire - Autres primes	10 500,00 €		
012 - 6414 - Personnel rémunéré à la vacation	1 500,00 €		
012 - 64168 - Autres emplois aidés	23 100,00 €		
012 - 6417 - Rémunérations des apprentis	-3 300,00 €		
012 - 6451 - Cotisations à l'URSSAF	4 000,00 €		
012 - 6453 - Cotisations aux caisses de retraite	33 000,00 €		
012 - 6454 - Cotisations aux ASSEDIC	-4 800,00 €		
012 - 6455 - Cotisations pour assurances personnel	-3 000,00 €		
014 - 7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-30 400,00 €		
Total section fonctionnement	29 600,00 €	29 600,00 €	

➤ **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2024

Objet de la délibération : Budget communal – Décision modificative n°1

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Louise SAINTENOY-CAMPAGNE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Louise Saintenoy-Campagne'.

Le Maire :

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 12.12.2024

Publié ou notifié le 13.12.2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX



